

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**FIXANT LE MONTANT DES PRODUITS DE TARIFICATION, DES TARIFS ET
DE LA DOTATION GLOBALE DÉPENDANCE 2025
DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES
(EHPAD) DU CENTRE HOSPITALIER (CH) D'HESDIN-LA-FORÊT**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 24 mars 2025 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 30 janvier 2024 fixant la valeur du point Groupe Iso-Ressources (GIR) départemental pour l'année 2023 en application de l'article R. 314-175 du CASF,

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE

Article 1 :

Les montants des produits de tarification 2025 concernant les EHPAD du CH d'Hesdin-la-Forêt

EHPAD « Richelieu » situé à Hesdin (N° FINESS : 620026211)
EHPAD « Mahaut d'Artois » situé à Hesdin (N° FINESS : 620111146)

sont fixés comme suit :

- Hébergement en année pleine : 3 666 308,95 €
- Dépendance 1^{er} semestre : 498 050,97 €

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 2 :

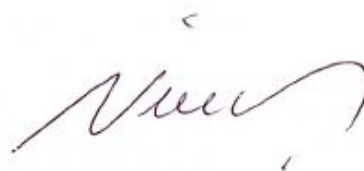
Les tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2025 sont fixés comme suit :

Tarif hébergement	63,28 €
Tarif dépendance GIR 1-2	26,59 €
Tarif dépendance GIR 3-4	16,88 €
Tarif dépendance GIR 5-6	7,16 €
Résident de moins de 60 ans	80,21 €

Article 3 :

Le montant de la dotation globale dépendance du 1^{er} semestre 2025 payée mensuellement est fixé à 348 778,20 €.

Arras, le 13 juin 2025
Pour le Président du Conseil départemental



Signé électroniquement par
Maryline VINCLAIRE
Directrice générale des services